

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : SIGNIFICATION DES ZONAGES ET DES ABREVIATIONS

SIGNIFICATION DES ZONAGES :

U : zone urbaine
AU : zone à urbaniser
A : zone agricole
N : zone naturelle et forestière

Zone U (urbaines) :

UA : tissu ancien à vocation mixte (habitat, équipements, activités...)
UA1 : couvent des Bénédictines
UA2 : protection des remparts
UB : extension du tissu ancien, à domaine d'habitat
UC : tissu mixte (habitats/activités)
UD : secteur Bildauerhof
UE : tissu à dominante d'équipements collectifs
UX : zone d'activités Est (Rosenmeer, Fehrel...), UX1 : zone d'activités du Neuland

Zone AU (à urbaniser) :

1AU : destinée à l'urbanisation future à moyen-court terme, et à vocation dominante résidentielle
1AUX : destinée à l'urbanisation future à moyen-court terme, et à vocation dominante d'activités économiques
2AU : destinée à l'urbanisation future à long terme et à vocation dominante résidentielle
2AUX : destinée à l'urbanisation future à long terme, et à vocation dominante d'activités économiques

Zone A (agricole) :

A et A2 : destinées à la protection des terres agricoles
A1 : destinée à la constructibilité encadrée de l'espace agricole

Zone N (naturelle et forestière) :

N : destinée à la protection des espaces naturels
N1 : destinée à la constructibilité limitée des espaces naturels
N2 : destinée à des jardins familiaux
N3 : protège les massifs boisés
N4 : destinée au camping
N5 : destinée à la sablière

SIGNIFICATION DES ABREVIATIONS :

- PAAD : projet d'aménagement et de développement durables
- OAP : orientations d'aménagement et de programmation
- PPA : personnes publiques associées
- SCOT : schéma de cohérence territoriale
- SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SRCAE : schéma régional climat air énergie
- PCAET : plan climat air énergie territoriaux
- PRAD : plan régional de l'agriculture durable
- PGRI : plan de gestion des risques inondations
- SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- ZNIEFF : zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique
- ENS Bischenberg : espace naturel sensible du Bischenberg
- PNA : plans nationaux d'actions
- ZAI : zone d'activités intercommunale
- ER : emplacement réservé
- DPU : droit de préemption urbain
- SUP : servitude d'utilité publique